

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

11 MARS 2009

SESSION ORDINAIRE du comité administratif/commission d'aménagement, tenue selon la loi au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 11 MARS 2009, à 17 h 00 (5 h 00 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Monsieur Maurice Rivard , maire de Notre-Dame-du-Nord
et préfet suppléant
Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn
Monsieur Marc Champagne, maire de Lorrainville
Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

Monsieur Jean-Pierre Charron , maire de Belleterre et préfet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Madame Mireille Bourque , agente de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

03-09-087A

Ouverture de la séance à 17 h 00, adoption de l'ordre du jour et mot/rapport du préfet, M. Jean-Pierre Charron, maire de Belleterre.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

03-09-088A

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 11 février 2009.

Le procès-verbal de la session ordinaire du 11 février 2009 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Demande au ministère des Transports pour le bénéfice du Comité municipal de Laniel (Territoire non organisé) d'une compensation annuelle au montant de 832 \$/km/an, volet de l'entretien des chemins à double vocation.

03-09-089A

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports, pour le bénéfice du Comité municipal de Laniel (TNO Laniel) une compensation annuelle au montant de 832 \$/km/an, volet de l'entretien des chemins à double vocation pour les chemins suivants :

- **Chemin de la Baie McAdam :**

- ⇒ 9,6 km sortie route 101 à Laniel;
- ⇒ Environ 65 chalets et résidences;
- ⇒ Deux (2) pourvoyeurs;
- ⇒ Nombreux camps de chasse et pêche;
- ⇒ Contracteurs forestiers CAAF Tembec;
- ⇒ Entretien de plantations MRNF.

- **Chemin de la Baie des plongeurs :**

- ⇒ 5,1 km;
- ⇒ Dix (10) propriétaires de chalets et résidences;
- ⇒ Cinq (5) pourvoyeurs;
- ⇒ Trois (3) érablières;
- ⇒ Nombreux camps de chasse et pêche;
- ⇒ Opérations forestières.

03-09-090A

Certificat de conformité.

Approbation de la modification adoptée par la municipalité d'Angliers à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 99 adopté le 9 février 2009 – zonage).

Considérant les articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Considérant que la municipalité d'Angliers désire amender son règlement de zonage n° 54 présentement en vigueur pour interdire le résidentiel sur une partie de la rue de la Gare.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité d'Angliers à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 99 adopté le 9 février 2009 – zonage), dans le but d'interdire le résidentiel sur une partie de la rue de la Gare.

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité d'Angliers est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 99 adopté le 9 février 2009, soumis par la municipalité d'Angliers le 17 février 2009 ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 99 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

03-09-091A

Appui au Conseil régional des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT) concernant le rehaussement du financement à la mission globale des organismes communautaires en santé et services sociaux attribué par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer les organismes communautaires en santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;
- ❖ De demander au gouvernement du Québec :
 - D'adopter un plan de rehaussement du financement à la mission pour l'ensemble des organismes communautaires en santé et services sociaux du Québec sur une période de 4 ans (2009-2012);
 - D'octroyer, dès le budget 2009-2010 du ministère de la Santé et des Services sociaux, une enveloppe permettant le rehaussement immédiat du financement à la mission des 3 000 organismes communautaires du Québec;
 - De reconnaître, dans la répartition de ces montants, l'autonomie des organismes communautaires en soutenant leur mission, une mission qui répond de façon globale aux besoins des gens et qui ne se définit pas en fonction des programmes du réseau de la santé et des services sociaux et de ses priorités.

Appui au comité SOS 117 pour la réfection de la route 117 entre le sud de Labelle et le nord de Mont-Laurier.

03-09-092A

Attendu que les multiples démarches entreprises depuis des décennies par les instances régionales pour une réfection majeure de la route 117, du sud de la municipalité de Labelle au nord de la ville de Mont-Laurier;

Attendu que la lenteur de ce dossier qui, pendant au moins 2 décennies, a marqué le pas et n'a pas connu les investissements souhaités;

Attendu que les montants annoncés récemment relatifs à la réfection majeure de la route 117, entre le sud de la municipalité de Labelle et le nord de la ville de Mont-Laurier, ne rencontrent pas, à ce jour, les investissements réalisés ou annoncés concernant d'autres routes à grand débit (routes 148 et autoroute 50, route 185 et autoroute 85, route 175 et autoroute 73);

Attendu les principes d'équité qui doivent prévaloir dans l'attribution des fonds que le gouvernement du Québec s'apprête à investir dans les infrastructures routières;

Attendu le volume important de la circulation sur la route 117 et le nombre d'accidents survenus depuis le début de l'année 2009, démontrant la nécessité d'apporter des correctifs majeurs;

Attendu l'importance fondamentale de la route 117 pour le développement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, mais aussi des autres MRC des Laurentides, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que pour les projets reliés au Plan Nord du gouvernement du Québec;

Attendu la concertation du milieu régional et extrarégional relative à cette route ainsi que la mobilisation projetée des divers milieux touchés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer le comité SOS 117 dans sa demande auprès du ministère des Transports en regard du dossier de la réfection majeure de la route 117 :
 - D'accélérer le processus concernant les travaux de contournement de Labelle et de Rivière-Rouge et de devancer les échéanciers d'une année;
 - De s'engager, dès maintenant, à réaliser une route à 4 voies jusqu'à la limite nord de la ville de Mont-Laurier et ce, dans un délai ne dépassant pas 8 années;
 - D'effectuer, à très court terme les travaux sur les sections de la route où l'emprise permet de réaliser des travaux sur 4 voies (exemple : Lac-des-Écorces/Mont-Laurier);
 - D'effectuer des travaux urgents pour la sécurité (voies de dépassement, courbes, pentes, etc.) dans la perspective de la réalisation d'une route à 4 voies.

Appui à la MRC d'Autray concernant la mise en œuvre des schémas de couverture de risques et l'effet sur les primes d'assurance des particuliers.

03-09-093A

Considérant les investissements importants consacrés par les MRC et les municipalités locales dans la mise en œuvre des schémas de couverture de risques incendie, notamment dans les activités de prévention;

Considérant que l'un des principaux bénéfices attendus suite à la mise en œuvre des schémas de couverture de risques est la baisse des primes d'assurance des particuliers;

Considérant que la MRC de Témiscamingue, à l'instar de la MRC d'Autray compte un grand nombre d'immeubles non reliés à des réseaux d'aqueduc et situés à 8 km et plus de la caserne incendie, et qu'en conséquence, plusieurs actions visant à compenser cette situation sont prévues dans le projet de schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscamingue permettant ainsi de répondre aux objectifs édictés par le ministre;

Considérant que les paramètres pour l'établissement des cotes utilisées par les compagnies d'assurance pour calculer les primes d'assurance, sous-estiment les efforts investis dans les milieux ruraux de telle sorte qu'une révision des cotes de ces municipalités est peu probable;

Considérant que les courtiers et compagnies d'assurance semblent méconnaître la réforme en sécurité incendie;

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Marc Champagne
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC d'Autray dans sa demande auprès du ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, afin de concerter le milieu de l'assurance pour que les compagnies tiennent compte des efforts consentis et les résultats obtenus par les municipalités et les MRC en matière de sécurité incendie, en particulier dans les milieux ruraux.

03-09-094A

Autorisation de versement – Pacte rural 2007-2014 – Municipalités dévitalisées / Agent de développement – Municipalité d'Angliers – année 2007.

Projet autorisé par le CA le 21 janvier 2009 (Fonds municipalités dévitalisées)

Considérant le rapport d'activités;

- Demande : 4 100 \$ – répartition 2007
- Coût du projet : 7 257,60 \$ (56 %)

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Marc Champagne
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de la somme de 4 100 \$ prévue au budget du Pacte rural 2007-2014 (année 2007) à la municipalité d'Angliers pour le projet « agent de développement ».

Autorisation de versement – Pacte rural 2007-2014 – Municipalités dévitalisées / Relocalisation du local des jeunes – Municipalité de St-Édouard-de-Fabre – année 2007 et 2008.

03-09-095A

Projet autorisé par le CA le 21 janvier 2009 (Fonds municipalités dévitalisées)

Considérant le rapport d'activités;

- Demande : 8 200 \$ – répartition 2007 et 2008
- Coût total du projet : 26 906,02 \$ (30 %)

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de la somme de 8 200 \$ prévue au budget du Pacte rural 2007-2014 (année 2007 et année 2008) à la municipalité de St-Édouard-de-Fabre pour le projet « relocalisation du local des jeunes ».

03-09-096A

Renouvellement de cotisation 2009 de la Société d'histoire du Témiscamingue : 25 \$.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de cotisation 2009 de la MRC de Témiscamingue à la Société d'histoire du Témiscamingue au coût de 25 \$, tel que prévu au budget 2009.

03-09-097A

Appui à la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue concernant la tenue des audiences publiques pour le renouvellement des licences de RNC médias en Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer le député d'Abitibi-Témiscamingue, M. Marc Lemay, et la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue dans leur demande afin que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications tienne ses audiences en Abitibi-Témiscamingue lors du renouvellement des licences de RNC médias.

La MRC de Témiscamingue revendique la reconnaissance de ses besoins et une meilleure connaissance de ses particularités rurales. Cette connaissance passe par davantage d'écoute et une meilleure couverture du télédiffuseur régional RNC médias de même que par la présence dans le milieu des organismes décideurs ou des mécanismes de consultations publiques telles que les audiences du CRTC.

Demande de modification de l'entente de gestion de la formation Pompier 1 conclue entre l'École nationale des pompiers et la MRC de Témiscamingue relativement aux conditions financières de gestion de l'entente.

03-09-098A

Attendu que la MRC de Témiscamingue a conclu une entente avec l'École nationale des pompiers mandatant celle-ci de donner les cours de formation et les programmes d'étude de l'École nationale des pompiers aux pompiers du Témiscamingue;

Attendu que l'entente prévoit que l'organisme mandataire doit assumer à ses frais la gestion du programme de formation Pompier 1 pour l'École nationale des pompiers;

Attendu que la MRC de Témiscamingue a évalué à environ 6 000 \$ annuellement les coûts de gestion du programme de formation;

Attendu que ces coûts comprennent les frais de gestion, la papeterie et le matériel et les frais de surveillance des examens;

Attendu qu'en tant que partenaire de formation de l'École nationale des pompiers, la MRC considère qu'il serait plus équitable de redistribuer les profits de la formation;

Attendu que si l'École nationale des pompiers avait conclu l'entente de gestion de ses programmes de formation avec les établissements d'enseignement, elle devrait rembourser les frais de gestion et d'équipement de ce mandataire;

Attendu que la présente entente est conclue pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2009;

Attendu que la présente entente prévoit à l'article 10.2 que les parties peuvent d'un commun accord et par écrit modifier le contenu de l'entente;

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Marc Champagne
et résolu unanimement

- ❖ De modifier l'entente de gestion de la formation Pompier 1 conclue entre l'École nationale des pompiers et la MRC de Témiscamingue relativement aux conditions financières de gestion afin de s'entendre sur un partage des coûts et bénéfices entre l'École et le mandataire.

03-09-099A

Rencontre du ROCT concernant la consolidation de la permanence au Témiscamingue.

Madame Jacinthe Bérubé, directrice générale du Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue, M^{me} Annick Brazeau, de la Maison l'Équinoxe et M^{me} Nathalie Côté, permanente au ROCT sont présentes à la rencontre.

Le ROCT a adressé une demande à la MRCT de 21 000 \$ par année dans le cadre du Pacte rural de la MRCT 2007-2014 afin de consolider la permanence du ROCT.

Le ROCT existe depuis 1993 et regroupe 31 organismes communautaires au Témiscamingue qui œuvrent dans différents secteurs d'activités (femmes, santé mentale, jeunes et familles, personnes âgées, etc.). Le ROCT contribue à défendre les intérêts des groupes communautaires témiscamiens.

Le ROCT représente 311 emplois créés par les organismes communautaires et plus de 4 M\$ en masse salariale pour le Témiscamingue.

Le Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue collabore pour une somme annuelle de 20 000 \$ à la permanence du ROCT mise en place depuis 2005.

Pour le Centre de santé, le ROCT et ses organismes communautaires sont indispensables et doivent être maintenus. Ils accomplissent des tâches complémentaires au mandat de la santé et des services sociaux et sont des partenaires très utiles dans le milieu.

03-09-100A

Suivi des dossiers et autres projets.

➤ Le point concernant la gestion des matières résiduelles/Plan correctif adopté le 21 janvier 2009 et déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 26 janvier 2009;

➤ Le point concernant Angliers/La Régionale :

Le projet est en développement depuis 2002. Le milieu réitère sa confiance au promoteur mais souhaite que le projet débute dans les plus brefs délais.

➤ Le point concernant l'avenir de Temlam :

Plan d'affaires en préparation et attendu d'ici la fin du mois de mars 2009.

➤ Usine Béarn – Suivi concernant le rapatriement du bois du Témiscamingue suite à la fermeture de l'usine Domtar à Malartic en 2006 :

Lettre de la MRC de Témiscamingue à M. Claude Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

➤ Avenir de l'abattoir de Fugèreville, rasé par le feu le mardi 27 janvier 2009;

➤ Cheminement du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique :

Mise à jour de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services de la MRCT.

Les municipalités recevront le projet d'entente modifié pour approbation et signature.

➤ GAMME :

Le prochain GAMME prévu initialement le 4 avril a été reporté au 18 avril 2009 à Latulipe-et-Gaboury. Les sujets abordés seront :

- ↪ Bilan des grands dossiers de la MRC de Témiscamingue des 3 dernières années;
 - ↪ Suivi et bilan des GAMME;
 - ↪ Perspectives d'avenir.
- Plan de communication du préfet élu au suffrage universel;
- Programme d'aide au démarrage d'une entreprise en production laitière au Témiscamingue – Appui à la candidature de M. Stéphane Mayer de St-Eugène-de-Guigues, 3 février 2009;
- Chroniques municipales;
- Programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2009 de la MRC de Témiscamingue :
- Le projet prévoit 3 emplois d'été, notamment en évaluation, informatique et Web Design.
- Suivi concernant l'avenir de la « Table régionale de concertation en sécurité routière de l'Abitibi-Témiscamingue »;
- Appui à l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue requérant de Statistique Canada de rendre les données du recensement de 2006 et suivantes accessibles sur les petites municipalités rurales de l'Abitibi-Témiscamingue même si celles-ci ont été regroupées à une grande ville;
- Survol de l'agenda du préfet;
- Prochain CA : 8 avril 2009 :

Invités :

- ↪ M. Denis Champagne, CGA
Rapport financier 2008 et rapport du vérificateur
- ↪ Madame Hélène Lessard, Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien.

03-09-101A

Service d'évaluation.

Le CA prend acte :

- Du dépôt du rapport d'activités pour la période du 15 septembre 2008 au 15 février 2009 au service d'évaluation de la MRCT;
- Du dépôt d'un document concernant l'information sur le dépôt du rôle triennal 2010-2011-2012 et achalandage du site Internet – MRCT.

Approbation des comptes à payer pour le mois de février 2009.

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 31 janvier 2009.

03-09-102A

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Février 2009

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900119	BOURQUE MIREILLE	330,00 \$
C900120	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	20 235,46 \$
C900121	C.A.R.R.A.	205,83 \$
C900122	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	7 149,38 \$
C900123	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	2 150,36 \$
C900124	MINISTRE DES FINANCES	862,32 \$
C900125	MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	500,00 \$
C900126	VILLE DE TÉMISCAMING	89,34 \$
C900127	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	389,53 \$
C900128	TÉLÉBEC LTÉE	647,92 \$
C900129	XEROX CANADA LTÉE	461,91 \$
C900130	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 040,57 \$
C900131	PAPETERIE ALLAIN INC.	444,36 \$
C900132	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	96,00 \$
C900133	LES PUBLICATIONS CCH LTÉE	1 176,00 \$
C900134	LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	431,19 \$
C900135	GROUPE CCL	440,39 \$
C900136	LES ATELIERS KAMI INC.	3 374,11 \$
C900137	ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC	569,58 \$
C900138	J. DROLET ET FILS LTÉE	134,08 \$
C900139	BERGERON ÉLECTRONIQUE LA SOURCE	87,37 \$
C900140	TÉLÉ RECHARGE	2 000,00 \$
C900141	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	10,36 \$
C900142	IMPRIMATION	56,43 \$
C900143	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	5 784,00 \$
C900144	RADIO-COM JBM INC.	3 097,87 \$
C900145	CLUB DE VTT DU TÉMISCAMINGUE	14 995,23 \$
C900146	TEMLAC LTÉE	861,44 \$
C900147	ROCHON LILIANE	59,92 \$
C900148	BROUILLARD CLAUDINE	72,00 \$
C900149	REICHENBACH STEVEN	190,11 \$
C900150	BÉCO ULTRAMAR ENR.	3 312,50 \$
C900151	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	8 780,52 \$
C900152	DÉPANNEUR ULTRAMAR	169,76 \$
C900153	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	60,94 \$
C900154	SERVICE AUTO JOLAM INC.	626,00 \$
C900155	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	790,13 \$
C900156	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	144,30 \$
C900157	CENTRE DE L'AUTO V.M. LTÉE	1 980,74 \$
C900158	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	369,73 \$
C900159	TÉMISKO	257,48 \$
C900160	RIVEST MONIQUE	15,52 \$
C900161	ÉQUIPEMENT NORKO INC.	48,85 \$
C900162	BERGERON-MAYBOIS	2 504,02 \$
C900163	PRO-PORTES	4 407,90 \$
C900164	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	512,51 \$
C900165	SERVICES PYRO-PRO	2 060,70 \$
C900166	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	180,52 \$
C900167	CFER LA RENAISSANCE	203,18 \$
C900168	TÉLÉBEC S.E.C.	492,14 \$
C900169	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	11 679,97 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900170	SMI INFORMATIQUE	1 314,52 \$
C900171	LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	1 348,86 \$
C900172	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	14 943,13 \$
C900173	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	1 399,28 \$
C900174	MUNICIPALITÉ DE LAFORCE	4 100,00 \$
C900175	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	2 384,04 \$
C900176	TÉLÉBEC LTÉE	2 475,70 \$
C900177	HYDRO-QUÉBEC	3 300,28 \$
C900178	LE REFLET	112,88 \$
C900179	HOME HARDWARE	6,29 \$
C900180	CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMIS.	50,00 \$
C900181	BELL MOBILITÉ	113,23 \$
C900182	FORESTERIE DES QUINZE	942,73 \$
C900183	CARRÉFOUR JEUNESSE-EMPLOI	6 500,00 \$
C900184	RESSOURCES FANIEL	9 560,00 \$
C900185	BERGERON ÉLECTRONIQUE LA SOURCE	18,93 \$
C900186	CÔTÉ MARTINE	25,00 \$
C900187	CORPORATION DE DÉVEL. DE LAVERLOCHÈRE	301,94 \$
C900188	TEMBEC INDUSTRIES INC. - USINE BÉARN	406,35 \$
C900189	FORUM JEUNESSE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	500,00 \$
C900190	RÉSEAU QUÉ. VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ	100,00 \$
C900191	BROUILLARD CLAUDINE	108,00 \$
C900192	BOND NATHALIE	54,80 \$
C900193	CLUB OPTIMISTE DE VILLE-MARIE, FOND RCR	40,00 \$
C900194	GARAGE W. LACASSE INC.	1 960,50 \$
C900195	GARAGE MICHEL GRENIER	1 161,21 \$
C900196	LE REFLET I.D. GRAFIK	49,44 \$
C900197	DÉPANNEUR GAUTHIER ENR.	93,00 \$
C900198	TRUDEL ÉQUIPEMENT	10,01 \$
C900199	SERVICES PYRO-PRO	282,19 \$
C900200	GAUTHIER MANON	392,03 \$
C900201	LACHAPPELLE ROSANNE	6 150,00 \$
C900202	TÉLÉ RECHARGE	2 000,00 \$
C900203	VISA DESJARDINS	429,15 \$
C900204	CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMIS.	11 713,46 \$
C900205	GMB CONSULTANT	1 614,11 \$
C900206	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	522,00 \$
C900207	PROMOTIONS VICKY ENR.	100,00 \$
C900208	BARIL MONIQUE	42,16 \$
C900209	PINE LINA	31,92 \$
C900210	BROUILLARD CLAUDINE	150,00 \$
C900211	LACHAPPELLE AMY	13,84 \$
C900212	NADEAU CHRISTINE	15,52 \$
C900213	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	7 062,57 \$
C900214	BERGERON-MAYBOIS	2 504,02 \$
C900215	MARTINEAU, DAOUST, BOULIANNE, PELLETTIER	708,29 \$
C900216	SERVICES PYRO-PRO	469,23 \$
C900217	GAUTHIER MANON	291,28 \$
C900218	LEBLANC JACQUELINE	334,00 \$
C900219	NOUVEAUTÉS LETANG INC.	146,73 \$
C900220	MARINE IPD ENR.	42,34 \$
C900221	LEBLANC JACQUELINE	373,00 \$
	TOTAL	198 308,43 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
D290055	CLERMONT DENIS	1 679,06 \$
D290056	LEFEBVRE SYLVIE	942,13 \$
D290057	DUFAULT DANIEL	1 346,87 \$
D290058	AUBUT FRANCINE	847,99 \$
D290059	BOURQUE MIREILLE	988,35 \$
D290060	GIRONNE LYNE	1 139,86 \$
D290061	PELLERIN KATY	1 046,47 \$
D290062	COUTURE CAROLE	845,21 \$
D290063	PÉTRIN RICHARD	1 073,46 \$
D290064	RIVEST CHRISTELLE	834,15 \$
D290065	GAUTHIER MANON	1 024,24 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
D290066	GAUDET SANDRA	329,15 \$
D290067	BEAULÉ VÉRONIC	451,01 \$
D290068	REICHENBACH STEVEN	799,35 \$
D290069	BOND NATHALIE	685,31 \$
D290070	CÔTÉ ALAIN	981,65 \$
D290071	CARON SYLVAIN	550,49 \$
D290072	BELLEHUMEUR ÉRIC	981,65 \$
D290073	NADEAU PASCAL	1 013,71 \$
D290074	YOUNG EDWARD	237,69 \$
D290075	CLERMONT DENIS	1 679,06 \$
D290076	LEFEBVRE SYLVIE	942,13 \$
D290077	DUFAULT DANIEL	1 346,87 \$
D290078	AUBUT FRANCINE	847,99 \$
D290079	BOURQUE MIREILLE	988,35 \$
D290080	GIRONNE LYNE	1 139,86 \$
D290081	PELLERIN KATY	1 046,47 \$
D290082	COUTURE CAROLE	845,21 \$
D290083	PÉTRIN RICHARD	1 073,46 \$
D290084	RIVEST CHRISTELLE	834,15 \$
D290085	GAUTHIER MANON	1 024,24 \$
D290086	GAUDET SANDRA	713,08 \$
D290087	BEAULÉ VÉRONIC	902,02 \$
D290088	REICHENBACH STEVEN	828,38 \$
D290089	CÔTÉ ALAIN	1 002,15 \$
D290090	CARON SYLVAIN	550,49 \$
D290091	BELLEHUMEUR ÉRIC	981,65 \$
D290092	NADEAU PASCAL	1 013,71 \$
D290093	YOUNG EDWARD	510,13 \$
	TOTAL	36 067,20 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C290020	CHARRON JEAN-PIERRE	1 017,70 \$
	TOTAL	1 017,70 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 11 mars 2009.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

03-09-103A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 18 h 30.

(Original signé)

(Original signé)

Jean-Pierre Charron, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.